



AVIS PUBLIC

DÉCISIONS SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 20 novembre prochain à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420 route 132 Ouest à Amqui, le conseil de la MRC de La Matapédia statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Au 217 route du 18 milles, dans la zone 94 R du territoire non organisé de Lac-Casault, permettre la construction d'un garage d'une superficie de 55.82 m² alors que celle du chalet est de 46,00 m², ce qui représente une superficie de 121 % par rapport au chalet alors que le maximum prescrit par le règlement de zonage numéro 04-2007 des TNO est de 75 %.

Tout intéressé par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil de la MRC de La Matapédia lors de la séance du 20 novembre 2019.

DONNÉ À AMQUI CE 17^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.

Joël Tremblay
Secrétaire adjoint